

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 102 promulguant le décret du 1er mai 1909 portant approbation de leur arrangements concernant l'un L'Abyssinie Le, l'autre le Commerce des armes sur la Cote des Somalis.

n° 102

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 mai 1909

Numéro JO
n° 151 du 01/06/1909

Date du numéro
1 juin 1909

VISAS

Le Gouverneur de la côte Française les Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884.

Vu le décret du 17 mai 1909 portant approbation de deux arrangements concernant, l'un l'Abyssinie et l'autre le commerce des armes sur la côte des Somalis, signés à Londres le 13 décembre 1906. entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est promulguée dans la Colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret susvisé du 1er mai 1909 portant approbation de deux arrangements concernant, l'un l'Abyssinie et l'autre le Commerce des armes sur la Côte des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêts sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL Par le Gouverneur Le Secrétaire Général CASTING.